

Regard sur les retraites : Comparatif entre l'Union Européenne et la France (COR Février 2022)

Dossier UNSA Retraités Mars 2022

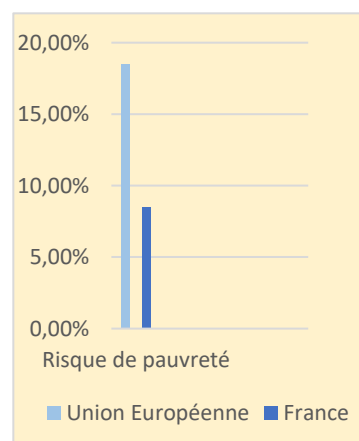
Le Conseil d'Orientation des Retraites a consacré une séance de travail le 17 février 2022 pour actualiser un certain nombre de données relatives aux systèmes de retraite à l'international, à la lumière de deux rapports préparés dans le cadre des institutions européennes et du Panorama des pensions de l'OCDE parus en 2021.

Les conclusions de ce dossier permettent de mieux situer la situation des retraités en France et dans le cadre de l'Union Européenne.

Revenu des retraités et pauvreté des personnes âgées au sein de l'Union Européenne. Situation en 2019.

La pauvreté ou l'exclusion sociale des personnes âgées a légèrement augmenté depuis 2016.

Près de 18.5% des plus de 65 ans étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Dans certains pays, c'est un senior sur deux qui est menacé de précarité.



En France, 8.5% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

Comparativement au revenu des actifs, le revenu des personnes âgées a diminué par rapport à celui des actifs. Le revenu médian des personnes âgées dans l'UE représentait 89 % du revenu de la population en âge de travailler, avec de grandes différences entre les pays.

En France, en 2018, le niveau de vie des retraités correspondait à 96 % de celui des actifs.

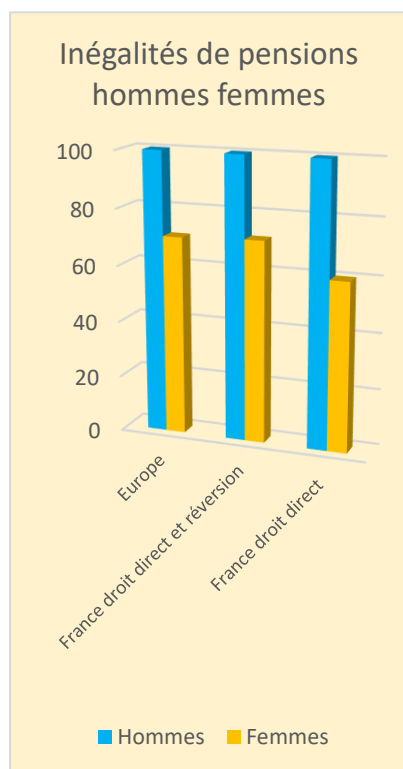
Durée de vie à la retraite

La durée de vie à la retraite est légèrement supérieure à 20 ans en moyenne au sein de l'Union européenne. Elle correspond à un peu moins de la moitié de vie active.

Cette durée a légèrement diminué au cours de la dernière décennie, l'âge de sortie du marché du travail a augmenté plus rapidement que l'espérance de vie.

Le constat est identique en France où entre la génération 1949 et la génération 1955, l'espérance de vie à la retraite a diminué de 1 an et 3 mois, passant de 26.3 ans à 25 ans.

Inégalités de pension entre hommes et femmes



L'écart entre hommes et femmes en matière de pauvreté des personnes âgées est plus important que pour les personnes d'âge actif. L'écart de pensions entre les hommes et les femmes, qui résulte de l'impact des inégalités sur le marché du travail, reste important (29,5 % en 2019) malgré une légère diminution (32,3 % en 2016).

En France, cet écart est assez voisin (28.5%) si l'on intègre les pensions de réversion, mais beaucoup plus important, de l'ordre de 40%, si l'on ne considère que les pensions de droit direct.

Inégalités de revenus chez les personnes âgées

Grâce à l'impact redistributif des systèmes de retraite et de fiscalité, les inégalités sont plus faibles qu'aux âges actifs dans la plupart des États de l'Union Européenne. Cependant, les inégalités de revenus au sein des personnes âgées de 65 ans et plus ont légèrement augmenté sur la période 2007-2019.

La situation est similaire en France ; le rapport entre le revenu des 10% de retraités les plus riches et celui des 10% les plus pauvres est de 2.9 contre 3.5 pour l'ensemble de la population.

Les minima de retraite et prestations de vieillesse

Les prestations minimales de vieillesse peuvent constituer un filet de garantie important pour les personnes à carrière courte ou à faibles revenus. Les États de l'Union européenne ont mis en place divers dispositifs de revenu minimum, souvent non contributifs et liés aux besoins. La part des personnes âgées qui dépendent de prestations minimales, le plus souvent des femmes, est restée globalement stable au cours des trois dernières années, alors que, dans le même temps, de nouvelles mesures ont été adoptées dans un certain nombre de pays pour étendre la protection offerte par le minimum vieillesse.

En France également, ce sont les femmes, majoritairement qui relèvent des prestations minimales de vieillesse, Minimum Contributif ou ASPA. 56% des allocataires du minimum vieillesse sont des femmes vivant seules.

Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse a connu une baisse constante de 2009 à 2017 pour s'infléchir à la hausse par la suite du fait de l'importante revalorisation de l'ASPA.

Santé et prévention de la perte d'autonomie

Des services de santé, ainsi que de prise en charge de la dépendance, abordables et de qualité sont importants pour maintenir un niveau de vie adéquat tout au long de la retraite.

Même si, au cours des trois dernières années, la proportion de personnes âgées qui ne peuvent pas se permettre des dépenses de santé a diminué, encore trop d'européens âgés, pour la plupart des femmes, n'ont pas les moyens de payer les dépenses de dépendance nécessaires.

En France, le reste à charge moyen des résidents en Ehpad dépasse les 1800 euros quand la retraite moyenne atteint 1400 euros.

Réformes des systèmes de retraite

Les systèmes de retraite évoluent dans des économies et des marchés du travail en mutation, et le maintien de leur pérennité peut nécessiter de faire évoluer leurs sources de financement.

De nombreuses réformes ont continué à promouvoir l'allongement de la vie au travail, mais un certain nombre d'États de l'Union européenne ont également pris des mesures pour renforcer l'adéquation des pensions. Les principales tendances en matière de réforme au cours des trois dernières années ont visé :

- A retarder les départs à la retraite par le biais d'incitations ;
- A améliorer la capacité à maintenir le niveau de vie à la retraite ;
- A améliorer les systèmes de retraite des indépendants et des travailleurs relevant de statuts atypiques ;
- A poursuivre les efforts de protection contre la pauvreté, via des prestations minimales ;
- A réformer le financement des retraites.

En France, du fait de l'échec de la mise en place du système universel de retraite, le système des retraites a peu évolué sur la dernière période, si ce n'est la revalorisation de l'ASPA et la loi Chassaigne relevant le niveau des retraites agricoles.

Financement des retraites

Les dépenses consacrées aux prestations de vieillesse représentent une part importante du PIB et du total des dépenses de protection sociale ; elles sont restées globalement inchangées au niveau de l'Union Européenne entre 2015 et 2018. La moyenne s'établit à 10,8 % du PIB, avec des variables importantes d'un pays à l'autre (entre 4,6 % et 13,7 % du PIB en 2018).

Le financement des retraites en France correspondait à 14.7 % du PIB en données brutes mais à 13.6% du PIB en net si l'on retranche les cotisations (CSG, CRDS, CASA et Assurance maladie) payées par les retraités

L'évolution des économies, du marché du travail, la pression des employeurs conduisent à une réduction de la part des cotisations dans le financement des prestations vieillesse. Un glissement généralisé vers le financement par les recettes publiques (impôts taxes et contributions) a pu être observé entre 2005 et 2018

En France la part des cotisations dans le financement des retraites du secteur privé (CNAV) est passée de 83% en 2003 à 64.5% en 2019.

(Source : Dossier du COR du 17 février 2022)





Notre avis

La comparaison entre le système des retraites français et la moyenne des systèmes de retraite européens est à l'avantage du système français, plus protecteur et plus équitable.

Les économistes libéraux déduiront de cette comparaison qu'il est trop coûteux. La tendance est, chez ces économistes, à vouloir ramener les dépenses de protection sociale consacrées à la retraite à la moyenne des pays de l'Union européenne.

La mise en œuvre de cet alignement par le bas ne pourrait s'opérer que par un relèvement massif de l'âge de départ à la retraite et une baisse des pensions, puis que le levier consistant à revenir à un niveau de contribution des entreprises à la protection sociale correspondant à ce qu'il était il y a trente ans est exclu par l'actuel président de la République, comme par ses concurrents adeptes de l'économie libérale.

Le corollaire serait une réduction du temps de vie à la retraite et une baisse du niveau de vie des retraités.

Pour l'UNSA Retraités comme pour les organisations représentées au sein de la FERPA, ces mesures, constituent une ligne rouge à ne pas franchir.



Rappelons que dans son manifeste, la FERPA (Fédération Européenne des retraités et Personnes Âgées) revendique notamment :

- Le gel des âges de départ à la retraite,
- L'indexation automatique de tous les montants des pensions sur les salaires et/ou les prix afin de garantir le pouvoir d'achat,
- L'instauration d'un minimum de pension national, dans tous les pays de l'Union Européenne, qui soit supérieur au seuil de pauvreté,
- La suppression des inégalités de pensions entre femmes et hommes....

A l'UNSA Retraités, nous revendiquons pour les retraités français et européens une amélioration des conditions de vie qui passe par un alignement des moyens accordés au financement par le haut et non une régression imposée par abaissement vers la contribution moyenne.